

**COMITE DE QUARTIER « CAYRETS »
Réunion du 21 JANVIER 2021**

A - VIE QUOTIDIENNE

1 – Passage entre la rue de la Citrine et le Boulevard Maurice PACULL :

Pourriez vous faucher les herbes pour faciliter la circulation piétonne dans le passage situé à la hauteur du numéro 8 de la Rue de la Citrine ?

Réponse :

Le passage entre la Rue de la Citrine et le Boulevard Pacull sera débroussaillé.

2 – Rond Point de l'Archipel :

Deux points d'éclairage public sont actuellement manquants (1 au niveau du passage piéton Boulevard Maurice Pacull et l'autre devant l'enseigne Picard).

Réponse :

Une réparation des deux éclairages a été effectuée.

3 – Intersections et ronds points :

Les lauriers ou autres végétations gênent la visibilité, pourriez vous les couper un peu plus court ?

Réponse :

Les services des espaces verts tailleront ces haies de façon plus sévère.

4 – Le transformateur électrique :

A l'intersection Rue Saphir et Rue Antoine Van Cao, pouvez vous couper la végétation ?

Réponse :

Les végétaux autour du transformateur électrique seront débroussaillés.

5 – Rue Pierre Lattes

Le trottoir rouge côté en face du square de jeu pour les enfants, est défoncé, pourriez vous demander au promoteur qui a réalisé la construction de remettre le trottoir en état ? Actuellement, le trou est signalé par un ruban rouge et blanc.

Réponse :

Le service domanialité a fait la demande.

6 - Rue Victor Pouget

Demande d'un passage piéton marquage au sol à l'intersection de la Rue Victor Pouget et de la Rue Jacques Chaban Delmas, passage piéton perpendiculaire à la rue Victor Pouget.

Réponse :

Les services se rendront rue V Pouget pour étudier la mise en place d'un passage piétons.

7 - Sens de circulation :

Serait il possible d'inverser le sens de circulation dans la partie voie unique de la rue Vallière (du boulevard Pompidou à la rue Paul Verlaine). Il y a dans la résidence de l'Archéon 130 logements soit environ 200 voitures. L'entrée de la Résidence au numéro 8 est à 20 mètres du Boulevard Pompidou, mais pour aller vers le centre Ville, il est nécessaire de passer par la rue Paul Verlaine, rue des Escais, rue Lucien Petit jusqu'au feu rouge et ... revenir par le boulevard Pompidou. Il serait bien sûr nécessaire de placer un panneau de Stop à la sortie de la rue Vallière si cela est accepté. Cette solution permettrait également d'éviter que de plus en plus des véhicules fassent les quelques mètres en sens interdit (train ou bus à prendre, etc.).... Cela ne dérangerait pas les autres résidences car la rue Vallière est en double sens de la rue Paul Verlaine à la rue Pierre Lattes ; de plus on pourrait rejoindre aussi facilement la D612 (pour aller à Hyper U ou prendre la route de Béziers) ou par la rue Lucien Petit ou par la route de Rochelongue.

Réponse :

Ce sujet a déjà été évoqué et un avis défavorable a été donné. Le changement de sens de circulation, comme demandé, provoquerait un carrefour accidentogène générant des cisaillement (pistes cyclables et voirie) sur la sortie du Boulevard Pompidou.

8 – Police :

Il existe un début de trafic de drogue le soir devant l'entrée de la Résidence (à partir de 20h/21h). Je l'ai déjà signalé sur le site de la Mairie en demandant si possible des passages occasionnels et impromptus de la Police afin de désorganiser ce début de trafic.

Réponse :

Cette information et demande ont bien été prises en compte par le service de la Police Municipale.

9 - A l'angle de la Résidence de l'Archéon :

Par le Boulevard Pompidou, le long d'un chemin piétonnier, il y a un terrain vague où prospèrent des matières végétales de toute nature (herbe, arbustes, branchages, feuilles...)

extrêmement sèches, pouvant prendre feu et propager un incendie. Ce terrain appartient-il à la Commune ou à un particulier ?

Réponse :

Le terrain vague sur le boulevard Pompidou n'est pas communal.
Nous allons accélérer le débroussaillage du chemin piétonnier.

10 - Dans ce même chemin piétonnier :

Des déjections canines très nombreuses ne sont pas ramassées par leurs propriétaires. Les "motos-crottes" ne peuvent pas nettoyer en raison des barrières en bois placées devant l'entrée de cette voie. Serait-il possible de modifier au moins une des barrières en les rendant amovibles afin de permettre aux services techniques de nettoyer. De plus, c'est l'entreprise de nettoyage de la Résidence qui s'occupe de désherber ce chemin car les mauvaises herbes envahissent fréquemment la Résidence.

Réponse :

Il n'est pas possible de mettre des barrières amovibles car les scooters risquent d'emprunter le passage.
Des districottes seront positionnés sur place.

Dossier reçu le 18 Octobre 2020 après la 1^{ère} réunion de quartier :

11 – Jardin Public :

Est-il possible de réparer la « contre marche » qui peut s'avérer dangereuse pour des piétons ou jeunes enfants ?

Réponse :

Une réparation est programmée.

12 – Ecole Jean Moulin :

Un arbre dont le pied se trouve à l'arrière de l'école, empiète sur son mur et va à terme l'abîmer. (demande formulée sans réponse). Un riverain propose de le couper avec votre autorisation.

Réponse :

Le service espace vert se rendra sur place pour constatation et planifiera une intervention.

13 – Rue Sadi Carnot :

Le trottoir à l'entrée du jardin côté Rue Sadi Carnot sert de stationnement aux parents qui arrivent vite lorsqu'ils déposent leurs enfants. Cela est dangereux au vu du public qui emprunte cette entrée pour rappel crèche, école et centre de loisirs durant les vacances scolaires. Est-il possible de remettre les barrières qui s'y trouvaient ?

Réponse :

Les barrières seront repositionnées.

14 – Rue Sadi Carnot :

Une très forte odeur d'égout remonte et embaume les habitations et une bonne partie de la rue. Ce n'est pas la 1^{ère} fois. Envisagez-vous des travaux afin d'éradiquer ce problème, en

sachant qu'un lotissement est en train d'émerger et qui à terme va peut être l'intensifier ?

Réponse :

Un curage sera fait. Nous n'avons pas eu de problème soulevé dans ce quartier.

15 – Rue Sadi Carnot :

Serait il possible de tourner le panneau de signalisation afin que celui-ci soit bien visible ?

Réponse :

Le panneau sera tourné.

16- Rue Sadi Carnot :

Quelles solutions pourraient envisager la commune pour limiter la vitesse sur la portion en amont ? (suggestions : ralentisseurs supplémentaires, radar pédagogique, peinture au sol, passage piétons surélevés..)

Réponse :

Après discussion en réunion, il a été convenu de déplacer le STOP de la Rue Victor Lachaud sur la Rue Sadi Carnot au niveau du 30 Rue Sadi Carnot.

Le passage piéton créé pour l'accès à l'ancienne pharmacie étant obsolète, sera effacé.

17 – Jardin public :

Serait il possible de faire enlever la barrière rouge ainsi que le parpaing qui sont dangereux ? L'aire de jeux a été dégradée. Pensez vous qu'une caméra aurait sa place face à cette aire ainsi que sur le parvis de l'école ?

Réponse :

La barrière et le parpaing ont été enlevés.

18 – SICTOM

Certains habitants laissent leurs poubelles dehors, en dehors des jours de collecte entraînant des nuisances olfactives, visuelles et de sécurité (bac au sol). Pouvez vous tenter une campagne d'information ou de dissuasion envers ces personnes ? a-t-on le droit de laisser ses bacs devant le garage quand celui-ci a un renforcement ? Quant aux poubelles autorisées, il faudrait pour certaines revoir leur volume car les ordures jonchent le sol.

Réponse :

A ce jour, seuls 3 bacs de 120 litres traînent régulièrement au point de collecte qui se situe à hauteur du n°27 de la rue. Nous n'arrivons pas à rencontrer ces personnes. Nous leur avons laissé un courrier afin qu'elles prennent contact avec nous pour leur rappeler les consignes et pour par la suite donner leur identité à la BE pour verbaliser. Il y a ensuite 2x660 litres de la résidence Sadi Carnot qui sont dehors mais qui ont été depuis toujours dehors car la résidence ne dispose pas de locaux poubelles mais qui ne posent pas de problèmes particuliers. Il y a ensuite un bac collectif a demeure à l'angle de la rue de l'Olivier qui a été positionné pour les logements qui ne disposent pas de lieux de remisage pour les bacs car la transformation de toutes ces maisons en une multitude d'appartement ne prévoit pas toujours le stockage des poubelles. Pour répondre à la question concernant le droit de stockage des bacs devant les garages cela n'est effectivement pas autorisé sauf si un autocollant posé par nos soins indique

que l'usager dispose d'une autorisation exceptionnelle. Quand une poubelle reste à demeure dans la rue, les débordements sont liés aux apports de personnes non concernées mais qui préfèrent jeter dans les poubelles des autres plutôt que de sortir leurs poubelles. Nous allons apporter une attention particulière à cette rue afin de trouver les solutions adaptées aux éventuels problèmes que nous rencontrerons.

20 - Résidence Archéon pas de poubelles Jaune.

Réponse :

Cette résidence n'est actuellement pas concernée par le tri comme la plupart des résidences sur la ville d'Agde.

Le type de contenant validé par le SICTOM pour le tri dans l'habitat vertical est la colonne aérienne de 4m³ et non pas les bacs roulants à couvercle jaune.

En 2021, nous avons prévu de travailler sur le quartier des Cayrets. Vous pouvez dès à présent, me faire parvenir le nombre de logements et des plans de masse de la résidence afin que nous puissions étudier la faisabilité d'implantation de ce type de contenant.

21 - Rue Jean Jaurès, contener non enterré, danger souvent au milieu de la route.

Réponse :

Il ne doit pas y avoir de conteneur à demeure dans cette rue.

Des précisions devront être apportées afin de traiter cette demande.

22 - Jardin public Sadi Carnot (bouteilles, déchets...).

Réponse :

Les corbeilles seront positionnées.

23 - Plus de 3 ans que la taille des haies côté cimetière (rue Vallière) n'a pas été faite, impossible aux piétons d'emprunter le trotteur, idem pour les poussettes et fauteuils roulants.

Réponse :

Une intervention sera programmée.

24 - Voisins Vigilants comment s'inscrire ?

Réponse :

Le protocole "voisins vigilants" est de la compétence Police Nationale et non mairie. Le postulant doit donc se rapprocher du commissariat urbain

25 - Nous habitons au 1 rue Jacques Chaban Delmas .En venant du rond point Jean Monnet et prendre la rue Victor Pouget, au stop nous n'avons aucun renseignement pour la direction du 1 de notre rue, le GPS fait tourner à droite vers l'hôtel, alors que le 1 se trouve à gauche, vers le chemin des Cayrets. Difficulté pour les livreurs, ambulance etc...Autre particularité; des panneaux,(un stop a été mis dans la rue victor Pouget et la rue opaline) alors que cette rue à un un seul sens , personne n'arrive de la droite. Un autre stop dans la rue Jacques Chaban Delmas qui ne sert pas à grand chose, personne ne respectant ces stops...

Réponse :

Le service voirie a pris contact avec la personne qui demande une plaque de rue au niveau du stop, elle est en fabrication.

26 – Monsieur F.CHALLIEZ qui réside au 13 Rue Léo Lagrange à Agde, rencontre un problème concernant les problèmes d'accès à leur garage rendus difficiles par la hauteur du trottoir. L'idéal serait de réaliser un aménagement comme celui effectué par la Mairie chez mon voisin. Si le budget voirie 2020 n'est pas épuisé, peut être, à cette occasion, pouvez-vous réaliser ces travaux avant la fin de l'année.

Réponse :

Le passage bateau sera réalisé fin janvier début février.

27 – Rue Danton

- De plus en plus de voitures prennent la liberté de se garer sur les trottoirs dans la première partie de la rue Danton le tronçon qui part du rond point jusqu'à la résidence Le Danton, cela est dangereux car normalement pas de stationnement possible sur cette portion de route (et tant mieux) et cela gêne la circulation piéton sur les trottoirs. Il serait souhaitable qu'une réglementation non visible actuellement sur ce tronçon rappelle l'interdiction de stationner.

Réponse :

La police municipale apportera une attention particulière sur ce site.

28 - Un autre questionnement cela lui là avec une préoccupation peut être plus large
Habitant rue Danton nous allons quotidiennement sur les berges de l'Hérault , il est devenu impossible de se balader en sécurité sur ces berges et particulièrement en période estivale .
Le partage de cette promenade avec les cyclistes est très compliqué.

En effet, certains cyclistes constitués en groupe considèrent cette piste cyclable comme un terrain d'entraînement pour le tour de France j'ai envie de dire.

Et cela en devient très dangereux, certains passages sont très étroits. Le partage de la route entre ces cyclistes et les promeneurs notamment avec familles et enfants en bas âge est devenu impossible.

C'est surtout la vitesse qui est en cause, ils arrivent très vite et bien souvent en groupe et frôlent les promeneurs à leur passage. Les trottinettes font également leur apparition sur cette piste très étroite!

Il serait pertinent que les cyclistes "sportifs" et qui souhaitent faire de la vitesse restent sur la route pour automobile et ne restent que les cyclistes en balade qui eux généralement roulent doucement et tranquillement et ne posent aucun souci car nous avons bien le temps de les voir arriver.

Peut être qu'une signalisation à cet égard pourrait améliorer les conditions de promenade.

Réponse :

Le problème de la vitesse sur les berges sera amoindri dans le secteur mentionné, en effet des travaux d'élargissement sont prévu avant la saison 2021.

SECURITE

Etat des verbalisations :

- Domaine « code de la route » : 1
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 16
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 2
- Domaine « Divers » : 9
- Domaine « interpellation » : 5
- Domaine « environnement » :

GRANDS TRAVAUX

PRESENTATION COMPTE RENDU D'ACTIVITE REGIE VOIRIE – MISE A JOUR DE LA SIGNALISATION VERTICALE DANS LES RONDS-POINTS

Depuis un an, la régie municipale a décidé de remettre à jour toute la signalétique qui se trouve dans les carrefours et ronds-points de la ville afin d'harmoniser l'ensemble de ce dispositif.

A ce jour, ce sont plus de 250 panneaux qui ont été traités en interne.

Pour information, 250 panneaux à l'achat coûtent environ 25 000 € (100 € le panneau). Aucune acquisition n'a été réalisée, les panneaux ont été refait en interne en dépensant 8500 € en adhésifs.

L'économie ainsi réalisée est d'environ 16500 €.

Ce travail a été présenté aux élus en Commission d'Aménagement. Il en résulte une nouvelle méthodologie de mis en œuvre, différencier dans la mesure du possible, les implantations des panneaux routiers des bavettes directionnelles pour une meilleure sécurité et lisibilité.

PRESENTATION DU SERVICE DOMANIALITE – ESPACES NATURELS & RURAUX

M. Le Maire a décidé de mettre en place un nouveau service dénommé « *Domanialité, Espaces Naturels et Ruraux* ».

Les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la domanialité sont la gestion de la voirie communale, établissement d'arrêtés et surveillance des travaux...

Il a aussi pour vocation d'intervenir sur les espaces naturels et ruraux avec pour mission première de « reprendre en main » le secteur des Verdisses qui fait l'objet d'une importante déprise agricole depuis plusieurs années. L'ambition de la municipalité est de redonner vie à cette zone en facilitant l'arrivée de plusieurs agriculteurs.

L'activité économique ainsi générée devra être visible de tous, c'est pourquoi le projet de relance comporte un plan consistant à la réouverture de voies piétonnes et cyclables, afin que chaque Agathoise et Agathois se réapproprie cet espace exceptionnellement riche par sa faune et sa flore.

PROJET DE VOIRIE SITE ANCIENNE CAVE COOPERATIVE

La ville prévoit le réaménagement des abords par la requalification des espaces publics.

En effet la transformation du site nécessite une adaptation des aménagements en prenant en compte l'environnement proche comme le groupe scolaire, les commerces existants et les équipements futurs.

3 priorités se dégagent :

- . Optimiser la sécurité des déplacements
- par l'élargissement des trottoirs, respect des normes PMR,
- la prise en compte d'un cheminement doux,
- la création d'un plateau traversant,
- le bon dimensionnement des chaussées,
- la lecture aisée des différents flux par l'ensemble des usagers

. Proposer un maximum de stationnements par la création de places de parking en épis sur la rue Marcelin Albert et du stationnement longitudinal sur le Chemin de Janin.

. Apporter de l'agrément par la création d'espaces verts, la pose de mobiliers, la mise à jour de l'éclairage public et le renforcement du réseau pluvial.

L'estimation des coûts du projet est d'environ 350 000€

La livraison du programme est estimée au 3ème trimestre 2022, les travaux de voirie s'adapteront au calendrier du programme.

Présents :

MAIRIE D AGDE :

S FREY, L BENTAJOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L RUIZ, P COMBES, I ASSIE.

REPRESENTANTS :

H REGINE, C GILBERT.